

## LA LABELLISATION DES ECOLES ET DES ETABLISSEMENTS

La labellisation nationale des établissements en démarche de développement durable est ouverte par la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 parue au BOEN n°31 du 29 août 2013. De nouveaux critères de labellisation ont été fixés par la circulaire du 24-9-2020 parue au BOEN n°36 du 24 septembre 2020.

Niveau 1 : engagement	Niveau 2 : approfondissement	Niveau 3 : expertise
<p>Le premier niveau de labellisation <b>reconnait la volonté de l'équipe de s'engager dans la démarche et constitue une première étape vers une démarche globale.</b></p> <p>Il permet d'identifier des axes d'évolution, inscrits dans une démarche d'acculturation de toute la structure.</p>	<p>Le deuxième niveau de labellisation reconnaît <b>la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.</b> Celle-ci s'adresse à tous les élèves, en leur proposant des occasions concrètes de comprendre les enjeux du développement durable et en faisant référence à plusieurs ODD, mobilisant différents champs disciplinaires ou de formation.</p> <p><b>Cette étape priorise l'engagement des élèves et la formation des adultes qui les accompagnent, de sorte que les projets portent la structure vers une gestion plus durable.</b></p> <p>Ainsi, le niveau 2 est attribué à des écoles et à des établissements où les élèves sont mis en situation de penser et de comprendre tout en agissant pour changer les modes de fonctionnement, les comportements et ce faisant, améliorer la performance de l'école ou de l'établissement. <b>On y trouve des éco-délégués engagés et investis dans les projets de développement durable et soucieux de représenter et d'informer leurs camarades.</b></p>	<p>Dans le troisième niveau de labellisation, <b>la démarche E3D fait partie intégrante du pilotage de l'établissement.</b> Le comité de l'EDD organise les plans d'action avec les élèves éco-délégués et les partenaires selon des axes prioritaires identifiés pour améliorer la performance de la structure en matière environnementale et la réussite des élèves. Les personnels de direction, d'enseignement et d'éducation sont mobilisés régulièrement pour faire vivre cette démarche et développent en équipe des actions remarquables qui valorisent les initiatives et les réalisations des élèves.</p> <p>Le niveau 3 est atteint <b>lorsque les projets menés sont transférables vers d'autres équipes et lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets.</b> Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.</p>
Critères de labellisation retenus	Critères de labellisation retenus	Critères de labellisation retenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre d'une démarche E3D, <b>comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'établissement</b> adopté par le conseil d'école ou d'établissement ;</li> <li>• la démarche <b>comprend au moins un projet éducatif</b> (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) ;</li> <li>• <b>le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ;</b></li> <li>• <b>le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ;</b></li> <li>• au moins <b>un partenaire extérieur à l'établissement</b> est associé à ce projet ;</li> <li>• <b>les élèves participent à des actions concrètes,</b> produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>un comité de l'EDD est créé,</b> qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ;</li> <li>• <b>plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche</b> (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ;</li> <li>• <b>le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action.</b> Les éco-délégués de classe et d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ;</li> <li>• la démarche s'appuie sur <b>un projet de formation pluriannuel des personnels engagés,</b> tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ;</li> <li>• <b>plusieurs projets éducatifs sont concernés et évoquent plusieurs ODD ;</b></li> <li>• le <b>partenariat est diversifié et consolidé ;</b></li> <li>• les <b>actions menées sont valorisées et publiées</b> par des canaux de communication interne et externe à l'établissement ;</li> <li>• <b>un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le fonctionnement de l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ;</b></li> <li>• <b>un projet de déploiement pluriannuel</b> est mis en place pour <b>couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ;</b></li> <li>• <b>les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels</b> dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ;</li> <li>• tous les élèves de l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'établissement ;</li> <li>• <b>la démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes ;</b></li> <li>• <b>une stratégie de pérennisation de la démarche</b> est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets.</li> </ul>